

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 FEVRIER 2014

DELIBERATION N° DEL014-14

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20140224-DEL014-14-DE
Date de télétransmission : 05/03/2014
Date de réception préfecture : 05/03/2014

L'an deux mille quatorze, le 24 février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 21 février 2014 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA, C. PICCA, C. TISON et MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, G. MORIN, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Christelle POLENTINI (Pouvoir à J-C. GUERRE-GENTON en date du 20/02/14)
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 18/02/14)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à P. VERRI en date du 24/02/14)

Absents excusés :

Mmes Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN, MM. Jérôme DESMOULINS.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Attribution d'une subvention au Réseau d'Aide et Soutien aux Enfants en Difficulté (RASED)

Rapporteur : Habib EL GARES

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal,

La commune a décidé de participer et supporter financièrement le RASED suite à la nomination d'une psychologue scolaire en renfort d'une enseignante spécialisée sur les écoles de Gières.

Afin de permettre à ses intervenants de s'équiper de matériels neuf et récents, le RASED sollicite une subvention de la commune de Gières au titre de l'année 2013-2014 d'un montant de 180 €.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- d'accorder cette subvention,
- de dire que crédits seront inscrits sur le budget 2014.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 24 février 2014.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI